

## Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 23 juin 2026

Publié le 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Etaient présents :** ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole), ARSAC Olivier (Toulouse Métropole), CAPEL Jean-Baptiste (CC Coteaux du Girou), CHARPENTIER Stéphane (CA Grand Ouest Toulousain), DE GRANDIDIER Marc (CC Coteaux de Bellevue), ESPIC Bruno (Toulouse Métropole), FLORES Roger (CC Hauts Tolosans), GENNARO SAINT Christine (Toulouse Métropole), GIBERT Janine (CC du Frontonnais), GOMES Didier (CC Coteaux du Girou), KOUNOUGOUS Anicet (Toulouse Métropole), LAMANT Sophie (Toulouse Métropole), MAUREL Cédric (CC Val Aïgo), PETITDIDIER Victor (Sicoval), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans), TERRAIL-NOVES Vincent (Toulouse Métropole), URSULE Béatrice (Toulouse Métropole)

**Etaient excusés :** ALVES Christophe (Toulouse Métropole), BARRAQUE-ONNO Véronique (Toulouse Métropole), BERKMAN Ingrid (Toulouse Métropole), BEZERRA Gil (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais), QUEVAL Florence (CA Grand Ouest Toulousain)

**Excusés ayant donné pouvoir :** AMIGO BOUYSSOU Annick (Toulouse Métropole) à ESPIC Bruno (Toulouse Métropole)

**Etaient absents :** ASTRUC Thierry (CC Val Aïgo), CROUZIL Bernard (Sicoval), GOFFRE PERDROSA Inès (Toulouse Métropole), LAMRHANI Mostafa (Toulouse Métropole), MAILLARD Marie (Toulouse Métropole), SAVIGNY Thierry (CC Coteaux de Bellevue), TRONCO Jean-Luc (Sicoval), WAECHTER Xavier (Sicoval)

**Date de la convocation :** MARDI 9 JUIN 2026

**Secrétaire de séance :** GIBERT Janine

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
<b>Présents</b>	8	9	17
<b>Votants</b>	9	9	18
<b>Pouvoirs</b>	1	0	1
<b>Total de voix</b>	18	9	27
<b>Abstentions</b>	-	-	-
<b>Votes contre</b>	-	-	-
<b>Votes pour</b>	18	9	27

## D2026-51 – Lancement d’un appel à projet pour la programmation et l’animation de la zone de réemploi du Hall 9 - Approbation

Dans son schéma stratégique, Decoset affirme son ambition de déployer une politique de réduction des déchets, notamment à travers la réalisation d’un nouvel équipement : le Hall 9, conçu comme un lieu emblématique incarnant son engagement dans la transition écologique. Situé en plein cœur de l’Île du Ramier à Toulouse, le Hall 9 sera un lieu hybride où cohabiteront une déchèterie urbaine (« éco-point ») et un espace dédié à la sensibilisation (« forum »). L’éco-point sera accessible à pied et proposera une zone de don. Le forum, d’une surface de 1 400 m<sup>2</sup>, proposera de nombreuses actions et animations dédiées à la réduction des déchets.

La programmation de l’espace sensibilisation du Hall 9 devra permettre de :

- Favoriser le passage à l’acte des habitants en proposant des solutions concrètes et pratiques aux habitants ;
- Développer et expérimenter des activités et services novateurs en matière de gestion des déchets ;
- Favoriser le changement d’échelle, la diffusion des solutions et initiatives en matière de réduction des déchets.

Le principal objectif de cette programmation est d’expérimenter de nouveaux modèles et de nouvelles activités pour accompagner les changements de comportements des habitants et favoriser la réduction des déchets.

En 2023, Decoset a été accompagné par Palanca et La Matière pour établir le modèle de gestion du Hall 9. Les grandes lignes de fonctionnement de l’espace sensibilisation, ainsi que le budget nécessaire ont pu être définis.

La programmation de l’espace sensibilisation s’articulera autour :

- des actions portées par l’équipe animation de Decoset (visite guidée, ateliers DIT, ...) ;
- du marché de prestation pour les jardins pédagogiques de Decoset ;
- d’animations portées par les équipes de Toulouse Métropole (distribution de composteurs, animations diverses,...) ;
- d’animations portées par les acteurs de l’économie sociale et solidaire du territoire.

Pour ce dernier pan de la programmation, Decoset s’appuie sur la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Agissant au plus près des habitants, les structures locales de l’économie sociale et solidaire jouent un rôle majeur pour expérimenter et / ou développer des projets d’économie circulaire, des modèles économiques plus sobres en ressources et moins producteurs de déchets. Le soutien de ces actions constitue un levier indispensable pour atteindre les objectifs du schéma stratégique.

Pour construire la 1<sup>ère</sup> programmation du Hall 9, Decoset lance un appel à projet (AAP). Il s’adresse aux acteurs de l’économie sociale et solidaire qui œuvrent notamment sur les thématiques suivantes :

- le gaspillage alimentaire ;
- la réparation, le réemploi, la seconde vie des objets ;
- le développement d’alternative au jetable ;
- le développement de la mutualisation des biens et usages.

- Les critères d'éligibilité portent sur : la contribution du projet à la réduction des déchets ;
- la complémentarité et la cohérence avec les actions déjà prévues au Hall 9 ;
- le caractère expérimental et innovant ;
- les moyens et l'adaptabilité ;
- le coût de l'activité.

Decoset alloue au volet programmation de cet AAP une dotation de 160 000€ pour une période d'un an, soit 120 000 € pour la 1<sup>ère</sup> période d'avril à décembre 2027, sous réserve du vote du budget 2027, à répartir entre les projets retenus.

Pour le volet réemploi de cet appel à projet, il s'agit de trouver un acteur qui gèrera la collecte d'objets de la zone de don du Hall 9 et proposera des animations sur l'espace « boutique ». Les équipements de stockage prévus pour la réception et le stockage des objets pour réemploi seront fournis par Decoset. Ils pourront être adaptés en fonction des besoins du candidat retenu dans le cadre de cet AAP. Par les animations sur la boutique, un lien sera fait entre la zone de don située au sein de la déchèterie et l'espace sensibilisation qui accueille en son sein un espace pour la boutique.

Decoset alloue au volet animation de la zone de don et de la boutique une dotation de 50 000 € pour une période d'un an, soit 37 500 € pour la 1<sup>ère</sup> période d'avril à décembre 2027, sous réserve du vote du budget 2027.

Le montant de la subvention pourra atteindre au maximum 80% du montant total TTC du projet. Ce soutien financier sera versé sous la forme d'une subvention de fonctionnement au cas par cas dans les conditions définies dans la convention de partenariat, adossée au règlement de l'Appel A Projet.

Cette convention sera conclue sur la période de la programmation et pourra, sauf décision expresse de non-reconduction de l'une des parties, être renouvelée 2 fois 1 an.

**Considérant** l'axe A du schéma stratégique de Decoset visant à réduire fortement la production de déchets et l'engagement du syndicat dans les objectifs ambitieux de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés ;

**Considérant** le rôle majeur du nouvel équipement du Hall 9 et sa programmation pour accompagner les usagers dans un changement de pratique en matière de gestion des déchets.

**Vu** la loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte ;

**Vu** la loi n°2020-105 du 10 février relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.1611-4 et de l'article L5217-2 6 ;

**Vu** les statuts de Decoset ;

**Vu** le règlement de l'Appel à Projets pour la programmation et l'animation de la zone de réemploi du Hall 9 et sa convention de partenariat ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement de l'appel à projet « programmation et zone de réemploi du Hall 9 » ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention cadre de partenariat entre les futurs lauréats de cet appel à projet et Decoset ;
- **D'ATTRIBUER** une enveloppe de 160 000 € par an pour la programmation et 50 000 € par an pour l'animation de la zone de réemploi, pour cet appel à projet, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2027 ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à cet appel à projet.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

*POUR EXTRAIT CONFORME,*

**LE PRÉSIDENT,**

Secrétaire de séance

GIBERT Janine

